

HIVER 2008

UNE STRATÉGIE DE CONSERVATION TRANSFRONTALIÈRE

NOS COORDONNÉES
277, Ch. Knowlton
Lac-Brome (Québec)
J0E 1V0

(450) 242-1125 • info@apcor.ca
www.apcor.ca

ISSN 1708-1645 Dépôt légal :
Bibliothèque nationale du Canada
Bibliothèque nationale du Québec

Le Corridor appalachien (ACA) est un organisme de conservation sans but lucratif qui a pour mission de protéger les milieux naturels de la région des Appalaches.

Par le biais d'une stratégie de conservation transfrontalière, l'ACA procure aux collectivités locales les moyens de maintenir et de restaurer un cadre de vie qui respecte l'écologie de la région dans une perspective de développement durable.

L'ACA offre une assistance technique, des conseils et de l'expertise aux organismes de conservation et aux intervenants qui partagent sa vision. L'ACA organise des activités de sensibilisation à la conservation pour les propriétaires, les organismes de conservation et le public en général.

LA NATURE PROTÉGÉE À JAMAIS

Une vision grandeur nature

Johanna Ryffel, une résidente de Sutton impliquée au sein de plusieurs organismes de protection de l'environnement de la région, a fait don d'une servitude de conservation sur 15,34 hectares (37,91 acres) de sa propriété en décembre dernier. Celle-ci se situe dans un décor pittoresque, tout près du ruisseau Alder, à Sutton.

Ce sont Conservation de la nature du Canada (CNC) et Protection des oiseaux du Québec qui ont reçu ce magnifique don écologique.

Ces organismes possèdent conjointement une propriété dans le bassin versant du ruisseau Alder, à laquelle sera grevée la servitude de Johanna. « Ma vision vis-à-vis la protection du territoire et de la biodiversité se précise de plus en plus, explique Johanna. Aujourd'hui, je suis très heureuse d'y participer à part entière. Toute ma reconnaissance va à l'équipe du Corridor appalachien qui m'a apporté son appui à chaque étape du processus de conservation. »



En haut : Terri Monahan (ACA), Roselyne Ménard (notaire), Jean Bacon (Protection des oiseaux)
En bas : Nathalie Zinger (CNC), Johanna Ryffel, Eve Marshall (Protection des oiseaux)

La servitude de Johanna Ryffel assure la protection à perpétuité d'une belle forêt mixte, parcourue de ruisseaux et à proximité de l'un des plus importants milieux humides de la région : le marais Alderbrooke. On retrouve sur cette propriété une riche diversité de plantes, de mammifères et d'oiseaux, dont certaines espèces vulnérables ou menacées au Québec. En plus de CNC et de Protection des oiseaux du Québec, notons que la Fiducie foncière du marais Alderbrooke assure la conservation de plusieurs milieux naturels dans le secteur.

Madame Ryffel a également voulu donner un statut officiel de conservation à sa propriété. Ainsi, son terrain sera bientôt reconnu comme réserve naturelle en milieu privé par la Loi québécoise sur la conservation du patrimoine naturel. Sa propriété deviendra alors la Réserve naturelle Amma.

Un double don écologique

Une autre bonne nouvelle pour la conservation! L'écologiste et cofondatrice de l'ACA, Louise Gratton, et l'artiste Jean Gaudet ont légué une partie de leur propriété à l'Association de conservation du mont Écho (ACME).

Afin de créer un fonds de conservation dominant dans le secteur, le couple a cédé près de 2 acres (0,8 ha) de sa propriété à ACME pour ensuite y grever une servitude de conservation sur 4 acres (1,6 ha) supplémentaires. Située dans la vallée du ruisseau Jackson et au pied des monts Sutton, cette propriété forestière constitue l'habitat de plusieurs espèces d'oiseaux, dont le tangara écarlate, la chouette rayée et le grand pic. Des ruisseaux assurent également un habitat de choix pour les salamandres pourpre et sombre du Nord.

« Nous avons l'idée de faire ce don depuis plusieurs années. Malgré sa petite superficie, le terrain comporte une crête où la forêt mixte crée un habitat favorable à la faune », nous informe Louise Gratton. « De plus, ajoute Jean Gaudet, la création de l'Association de

conservation du mont Écho nous a motivé à passer à l'acte et, par le fait même, permis à cet organisme de conservation d'acquérir un fond dominant. Ainsi, d'autres servitudes de conservation pourront s'y greffer. Pour Charles Weldon, président de ACME, ce don ne pouvait mieux tomber. « Plusieurs propriétaires du secteur s'intéressent à la conservation. Le don de Louise Gratton et de Jean Gaudet encouragera certainement d'autres propriétaires à aller de l'avant. »

C'est effectivement grâce à des actions de conservation telles que celles de Johanna Ryffel, Louise Gratton et Jean Gaudet que de plus en plus de terres privées sont préservées pour les générations futures.



Photo : Jean Gaudet



ACTIVITÉS AU CALENDRIER

« Bien connaître votre boisé pour le conserver et mieux l'aménager »

ACA invite les propriétaires forestiers à un atelier gratuit suivi d'une visite en forêt.

Samedi, 1er mars - 13h30 à 16h30, Hôtel de ville de Frelighsburg
Inscriptions auprès d'Amélie Normand, ingénieure forestière, aux coordonnées de l'ACA.

Série de conférences sur le développement écologique, offertes par le GRAPP et l'Association de conservation du mont Écho

14 mars, 9h : « Développer en conservant : pourquoi et comment? »

13h : « Écologique et payant : incidences économiques »

22 avril, 13h : « Outils réglementaires pour un développement vert »

Les conférences auront lieu à Cowansville.

Infos, coûts et inscription : www.grapp.ca ou 450.538.1586.

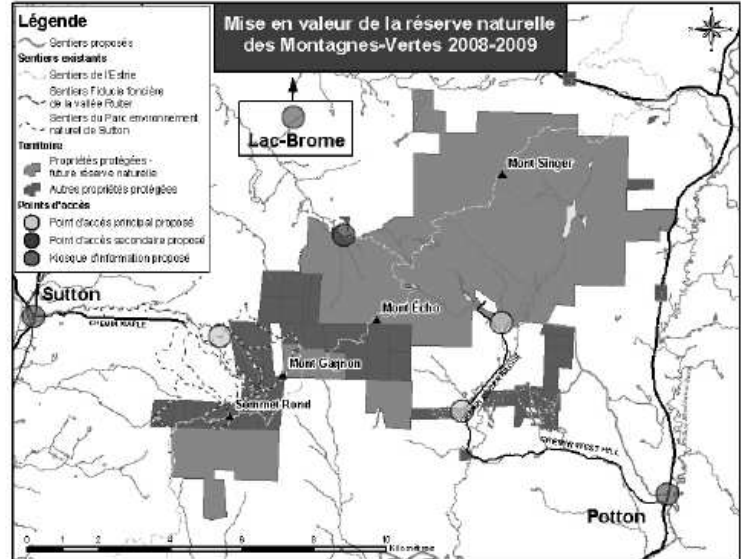
L'ACA entreprend la mise en valeur de la plus grande aire de conservation privée au Québec

Ceux d'entre vous qui suivez les actions du Corridor appalachien (ACA) et de ses partenaires savent que plus des deux tiers des monts Sutton (près de 5 000 hectares) sont protégés par Conservation de la nature Canada et forment aujourd'hui la plus grande aire protégée sur terre privée au Québec. Afin d'en faire profiter les communautés locales et les visiteurs, l'ACA entreprend un vaste projet de mise en valeur du territoire, dont le but sera d'accroître l'accessibilité au public, tout en assurant un usage compatible avec la conservation.

« L'ACA a choisi de porter ce projet il y a maintenant près de deux ans, car c'est un formidable outil pour promouvoir notre mission : la conservation des milieux naturels. L'ACA veut faire valoir les actions de conservation en milieu privé et sensibiliser les usagers à la valeur écologique de ce territoire », résume Mélanie Lelièvre, directrice générale. La première phase du projet dispose d'un budget de 820 000\$. La Fondation Hydro-Québec pour l'environnement en finance 524 000\$, ce qui en fait le principal bailleur de fonds.

Grâce aux organismes tels que la Fiducie foncière de la vallée Ruitier, les Sentiers de l'Estrie et le Parc d'environnement naturel de Sutton, des sentiers permettent déjà la randonnée pédestre sur l'aire de conservation. L'ACA et ses partenaires aménageront de nouveaux sentiers de randonnée avec des boucles de niveaux de difficulté variés. Des itinéraires reliant le territoire protégé et les noyaux villageois seront aménagés dès l'été prochain. Des kiosques d'information et de nouveaux points d'accès sont aussi prévus à court terme.

Tous les aménagements, futurs ou existants, sont conçus dans le respect de la nature et tiennent compte des milieux sensibles tels que les terres humides et les habitats des espèces menacées ou vulnérables. L'harmonie entre la préservation des milieux naturels et l'accessibilité à ce bijou naturel est l'essence même de la « mise en valeur ». C'est sous ce principe que nous mettrons en oeuvre cet important projet pour la région.



DÉCOUVREZ LA CHAÎNE APPALACHIENNE

La grive de Bicknell : un oiseau discret égaye les monts Sutton

La grive de Bicknell, un des oiseaux inscrit sur la liste des espèces en péril au Canada, se fait toute discrète avec son plumage qui se confond avec les couleurs de la nature. Les ornithologues se sont réjouis de la trouver dans les monts Sutton. Toutefois, rares seront ceux qui la croiseront sur un sentier, car cette grive de la taille d'un moineau évite les endroits trop fréquentés. La grive choisit les milieux naturels les plus tranquilles et qui répondent à ses besoins particuliers en termes d'habitat et de nourriture. Une toute petite population d'au plus une dizaine d'individus a trouvé refuge dans un fragile écosystème forestier composé d'épinettes rabougries et juché au Sommet Rond (Round Top) dans les monts Sutton.



Photo : Serge Beaudette

Espèce migratrice, la grive de Bicknell passe ses hivers à

Cuba, à Haïti ou en République Dominicaine, mais son aire de nidification s'étend sur l'est du Canada et le nord-est des États-Unis. En plus de bénéficier de la tranquillité des lieux, elle profite ici de l'abondance d'insectes des mois de mai à septembre. Heureusement pour la grive, son site de prédilection fait partie d'un territoire protégé par Conservation de la nature Canada. L'ACA assure un suivi annuel de sa présence dans l'aire protégée et les organismes de gestion de sentiers de randonnée minimisent les activités humaines qui pourraient compromettre la survie de la petite population.

Les randonneurs pourront obtenir des informations sur la grive et sur les comportements à adopter pour éviter de la déranger aux différents points d'accès menant aux sentiers qui longent son habitat. On y invite les usagers de la montagne à être discrets, à demeurer dans les sentiers et à éviter de flâner. Ces gestes, très simples, permettront du coup de respecter les besoins de quiétude de la grive, de préserver l'aspect sauvage du territoire et d'offrir aux randonneurs les plus chanceux une occasion unique d'entendre la grive de Bicknell.

BIEN PLANIFIER LA CONSERVATION

Un bénéfice pour la communauté

Pour l'ACA, la mise en valeur d'une aire de conservation consiste à rendre accessible au public une parcelle de territoire grâce à des infrastructures légères permettant l'observation et l'interprétation de la nature, ainsi que la randonnée à pied, en skis ou en raquettes. La communauté et les visiteurs de la région bénéficient ainsi d'une chance unique d'explorer des joyaux naturels protégés à perpétuité.

Un organisme de conservation qui choisit de mettre en valeur une aire protégée doit d'abord s'assurer de bien connaître les caractéristiques écologiques de la propriété. Les habitats fragiles comme les terres humides, les ruisseaux et les habitats d'espèces végétales et animales à statut précaire, tout comme les sites de nidification et les endroits fortement escarpés, doivent être exclus de toute aire d'accès. Toutefois, suite à des inventaires écologiques sur le terrain et à une caractérisation des milieux naturels, certains secteurs peuvent être identifiés pour la création d'un circuit pédestre.

Une autre étape importante est la planification des travaux d'aménagement. Les travaux doivent être approuvés par des biologistes de la conservation pour minimiser l'impact le milieu. Par exemple, on favorisera le balisage d'un sentier pédestre sur un ancien chemin forestier afin d'éviter l'abattage d'arbres et l'empiètement dans une zone riche en biodiversité.

La mise en valeur d'une aire protégée est également profitable à l'organisme de conservation qui souhaite sensibiliser le public. Le contact direct avec la nature constitue un excellent moyen de rallier la population à sa cause. Des randonneurs conscients des besoins de la nature et qui constatent l'équilibre des écosystèmes protégés seront d'autant plus enclins à respecter ces milieux fragiles, à sensibiliser d'autres utilisateurs et ainsi, contribuer à leur façon au maintien et à la création de nouvelles aires protégées.